

S'INVESTIR POUR FACILITER ET AMÉLIORER LA VIE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EST L'UN DES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE. AVEC LA CRÉATION DU CONSEIL VILLE-HANDICAP, EN DÉCEMBRE DERNIER, LA MUNICIPALITÉ AGIT EN FAVEUR DE CETTE CAUSE.



A LA UNE Charte Ville-Handicap

Depuis la création du Conseil Ville-Handicap, les deux commissions* qui le composent (*Education, culture, loisirs et sports* et *Vie quotidienne*) ont travaillé de concert à l'élaboration d'une Charte Ville-Handicap dont la signature par la Municipalité et les associations de personnes en situation de handicap est prévue pour la fin de l'année. Cette charte, élaborée avec l'ensemble des partenaires, poursuit deux objectifs majeurs :

- promouvoir, par des mesures concrètes, l'intégration dans la ville de toutes les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite en améliorant leur autonomie et leurs conditions de vie ;
- permettre le plein exercice de la citoyenneté pour chacun, en organisant l'accessibilité aux espaces, services, prestations, équipements...

Un programme d'actions concrètes

Aussi, avec la création de cette charte, un programme d'actions sera mis en œuvre. Parmi les grands axes de travail développés dans cette charte, on peut citer ceux de la mobilité et de la voirie, de l'accessibilité des lieux publics avec par exemple la mise en place d'un schéma directeur de mise en accessibilité des Equipements Recevant du Public (ERP). Le logement, l'emploi, la vie à domicile, la formation ou encore la promotion de l'emploi des personnes en situation de handicap, notamment au sein des services municipaux, sont également abordés.

Un travail de terrain

Parallèlement au travail sur cette charte, le Conseil Ville-Handicap continue de recenser les souhaits

des personnes en situation de handicap, comme ce fut le cas lors du Forum des Associations et de la Vie Locale le mois dernier.

La Municipalité vous tiendra informé régulièrement de la mise en œuvre des différentes actions. D'ores et déjà, l'accessibilité du site internet de la ville a été revue (cf. encadré ci-dessous).

**représentants d'associations de personnes en situation de handicap, Ermontois volontaires, membres du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes et personnel municipal.*

Direction de l'Action Sociale et du Centre Communal d'Action Sociale

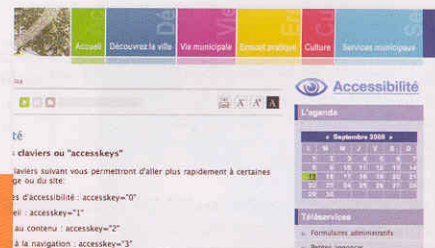
Adjointe au Maire Chargée de la Famille et de la Solidarité : **Chantal Gras**

Conseiller municipal délégué Chargé du Handicap : **Jean-Philippe Picard-Bachelerie**

Mairie bâtiment A
100 rue Louis Savoie
BP 40083 - 95123 Ermont Cedex
01 30 72 38 50
ccas@ville-ermont.fr



Permettre à chacun d'avoir accès aux mêmes services dans la vie quotidienne est l'un des objectifs de la Charte Ville-Handicap.



ZOOM

Depuis le 8 septembre dernier, le site internet de la ville est devenu accessible aux personnes ayant une déficience visuelle et/ou auditive et qui ont recours à des technologies adaptées pour recevoir ou diffuser de l'information. Vous trouverez ainsi sur chacune des pages du site de la ville trois pictogrammes permettant de changer la taille des caractères (A+A-) ou de faire jouer les contrastes [ce qui permet d'inverser les couleurs pour une meilleure lisibilité]. Vous avez également la possibilité d'écouter les pages du site grâce à un système de vocalisation du site (touche « écouter la page »).